

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2023

Le vingt-huit mars deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VOISE, légalement convoqué le vingt-et-un mars s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Mylène PICHARD, Maire.

Étaient présents : Mme PICHARD Mylène, M. PINSAULT Pascal, M. FERREOL André, Mme ARNAUD Sandrine, M. THOMAS Clément, M. DEMANGE Nicolas, Mme Solange NAVARRO, M. AVICEAU Thomas, Mme LECOMTE Josette, M. DUMONT Dominique, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas AVICEAU (pouvoir à Mme Mylène PICHARD), Mme Ana MICHEL

Vote Compte Administratif 2022

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Solange NAVARRO, doyenne de l'assemblée, vote à l'unanimité le compte administratif 2022 de la commune en accord avec le compte de gestion du Receveur qui laisse apparaître un excédent global de **71 790,43 €** (excédent de fonctionnement : 91 430,50 € et déficit d'investissement : 19 640,07 €).

Vote des taux des taxes locales 2023

Compte tenu de l'inflation, une augmentation nationale de 7,1 % est appliquée automatiquement sur la valeur des bases locatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir pour 2023 les taux des taxes locales comme suit :

- **Taxe foncier bâti : 32,39 %**
- **Taxe foncier non bâti : 19,73 %**
- **Taxe d'habitation : 9,29 %**

Affectation résultat 2022

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, compte tenu du déficit d'investissement de 19 640,07 € et des restes à réaliser sur 2023 de 34 128 € en dépenses d'investissement et 13 775 € en recettes d'investissement

Décide :

- d'affecter la somme de **39 993,07 €** en recette à l'article **1068** du budget 2023
- de reporter le solde, soit **51 437,43 €** en recette à l'article **002** du budget 2023 de la commune.

Vote du Budget 2023

Le conseil arrête et vote à la majorité le budget de la commune qui s'équilibre à **233 546 €** en fonctionnement et à **153 741 €** en investissement.

Travaux et achats 2023 :

Le conseil donne son accord pour l'achat de l'emplacement réservé situé sur les parcelles appartenant aux Consorts FERRIERE cadastrées section D n° 43 (pour partie) et D n° 673 représentant une superficie de 1 000 m² moyennant un prix de 8 000 euros. Les frais de division de la parcelle cadastrée section D n° 43 et les frais de bornage contradictoire de la limite divisoire d'un montant de 1 950 € seront à la charge de la commune.

Le conseil décide d'acheter du mobilier urbain.

Des subventions au titre du fonds de concours seront demandées.

Festivités :

Une chasse aux œufs est organisée le lundi 10 avril pour les enfants de la commune âgés de moins de 8 ans.

La commission des fêtes se réunira pour l'organisation du 14 juillet et une régie sera créée pour l'encaissement des recettes.

Divers

Le conseil départemental a programmé au mois de mai la réfection de la chaussée rue de Vendôme et rue de Paris, aucune participation financière ne sera demandée à la commune.

Suite au départ de l'employé communal, le conseil municipal a décidé de confier les travaux d'entretien de la commune à M. Gabillat, auto-entrepreneur.

Un nouveau site internet pour la commune est en cours de création.

Pour extrait certifié conforme
Le 31 mars 2023
Le Maire, Mylène PICHARD